



Municipalité de Villeneuve

CARTE JOURNALIERE CFF

**Frs 38.- par jour**

### **Bénéficiaires**

Toutes les personnes légalement domiciliées sur le territoire de la Commune de Villeneuve peuvent bénéficier de cartes journalières mises à disposition par l'Administration communale.

### **Mode de fonctionnement**

Il s'agit de cartes journalières datées dénommées « Flexicard ». Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Elles peuvent être jetées après utilisation.

### **Réservation et retrait de la carte journalière**

L'achat s'effectue directement au guichet de la Bourse communale à Villeneuve **selon l'horaire ci-dessous**, soit :

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| ✓ Du lundi au vendredi | : de 08h00 à 12h00       |
| ✓ Samedi et dimanche   | : fermé                  |
| ✓ Veille de fête       | : fermé 1 heure plus tôt |

Aucune réservation ne sera acceptée par téléphone, par courrier ou par Internet. Il ne sera fait aucun envoi par poste.

Tout retrait de carte journalière est exclu en dehors des heures d'ouverture précitées, les utilisateurs sont priés de s'organiser en fonction de cet horaire.

### **Paiement**

Les cartes journalières sont payées, sans exception, au moment de leur retrait. Aucune carte ne sera délivrée contre facture.

### **Limitation**

Deux cartes journalières sont mises à disposition des utilisateurs villeneuvois.

Toute personne ne peut obtenir plus de trois cartes journalières successives (c'est-à-dire réservation maximum pour 3 jours d'affilée), ceci afin de permettre à un maximum d'utilisateurs de pouvoir en bénéficier.

**Les cartes sont délivrées au plus tôt 30 jours avant leur utilisation.**

**Prix**

Frs 38.- par carte et par jour.

**Renseignements**

La Bourse communale se tient volontiers à disposition pour tout renseignement complémentaire au 021.967.07.27.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> février 2011/YCX

Au nom de la Municipalité :  
Le syndic :  Le secrétaire :   
D. Flückiger  Y. Cheseaux